

## **CHARTE DES ETUDES EN MASTER LLCER ÉTUDES CHINOISES**

La formation en Master LLCER chinois a pour vocation de former les étudiants aux différentes méthodologies de la recherche en sinologie. Elle met également l'accent sur la pratique de la langue chinoise et offre une ouverture sur plusieurs spécialisations professionnelles en traduction, au niveau du M2. Dans cette optique, il est attendu des étudiants une forte implication dans leurs études ainsi que le respect des règles qui permettront le bon déroulement des cours.

### **Règles de bienséance**

Il est demandé aux étudiants de ne pas perturber le bon déroulement du cours par des comportements inadéquats, tels que des retards répétés, des bavardages, des propos irrespectueux envers les enseignants ou les camarades de la promotion. L'utilisation du téléphone portable est interdite en cours. Les téléphones seront donc éteints. Face à des comportements abusifs, l'enseignant sera en droit de demander à l'étudiant de quitter la salle, voire de le sanctionner et d'en référer à la commission disciplinaire.

### **Assiduité en cours**

L'assiduité est obligatoire pour les étudiants inscrits en contrôle continu.

Attention : si un étudiant est absent à une épreuve de contrôle continu, il ne pourra prétendre à un rattrapage individuel pour ladite épreuve. Il se verra attribuer la note de zéro pour le contrôle concerné. Il ne pourra pas non plus demander à ce que la note ne soit pas prise en compte dans la moyenne finale.

Concernant les devoirs à rendre à l'enseignant au cours du semestre – que ces devoirs soient ou non notés – l'étudiant devra les rendre dans les délais impartis. L'enseignant pourra refuser de corriger un devoir rendu tardivement.

### **Étudiants dispensés d'assiduité (DA)**

Un étudiant inscrit en DA doit en informer le responsable d'année en début d'année et également se signaler à l'ensemble de ses enseignants. Il appartient à l'étudiant de veiller à s'inscrire aux épreuves (inscription pédagogique).

Sauf dérogation, un étudiant boursier ne peut prétendre à être inscrit en DA.

L'étudiant inscrit en DA participera à l'épreuve prévue pour son cas (se référer pour cela aux modalités de contrôle). Dans tous les cas, l'étudiant inscrit en DA devra participer aux évaluations terminales prévues dans les modalités de contrôle des connaissances (MCC), il devra notamment respecter les délais de rendu de travaux finaux (travail personnel de recherche, formation à la recherche par la recherche etc).

Attention : il n'y a pas d'enseignement à distances (EAD) pour le Master LLCER chinois, ce qui signifie que l'étudiant inscrit en DA devra se procurer par ses propres moyens l'intégralité des cours. En aucun cas il ne peut exiger de l'enseignant que ce dernier lui envoie ses supports de cours personnels ou bien qu'il corrige ses travaux à distance. Par contre, l'étudiant inscrit en DA aura accès, comme ses camarades, aux photocopiés fournis par les enseignants ou/et aux documents mis en ligne sur la plateforme pédagogique Moodle.

Comme les étudiants inscrits en contrôle continu, l'étudiant inscrit en DA a le droit de se présenter aux épreuves de seconde évaluation, quelle que soit la note obtenue en première évaluation.

L'étudiant inscrit en DA devra se tenir informé des dates des contrôles finaux en consultant le site de l'université et/ou le secrétariat dont dépend son diplôme. Il ne recevra pas de convocation.

### **Utilisation des dictionnaires durant les examens**

L'utilisation des outils suivants est interdite durant les examens :

- dictionnaires bilingues
- dictionnaires électroniques
- dictionnaires en ligne
- dictionnaires installés sur les téléphones portables

Selon l'épreuve, l'utilisation d'un dictionnaire unilingue pourra être autorisée. Dans ce cas, il revient à l'étudiant d'apporter son propre dictionnaire pour l'épreuve.

### **Fraudes aux examens**

Comme il est indiqué dans le Règlement des Études de l'Université : « un étudiant surpris en train de frauder ou de tenter de frauder fera l'objet d'une procédure pouvant aboutir à des sanctions disciplinaires ».

Sont entre autres considérés comme fraudes : communication entre candidats ou avec l'extérieur ; copie du travail de son voisin ; conservation et/ou utilisation de documents non-autorisés ; consultation de téléphones portables ou de tout autre appareil électronique ; substitution de personne.

Les étudiants devront laisser au fond de la salle leur sac dans lequel ils auront rangé leur téléphone portable éteint. Chaque étudiant ne conservera sur sa table que de quoi écrire, les trousseaux seront rangés dans les sacs. Les enseignants contrôleront les outils utilisés par les étudiants, notamment les dictionnaires.

## **Le mémoire de recherche ( M1 / M2)**

Le mémoire de recherche constitue un travail d'une importance capitale, que ce soit au niveau du Master 1 ou du Master 2. À ce titre, l'étudiant se doit de faire preuve de sérieux dans ses recherches et de ne pas bâcler son travail.

Les étudiants devront remplir en début d'année une fiche de vœux dont le modèle leur sera envoyé. Ils devront remettre cette fiche **avant le 16 octobre au plus tard** au responsable d'année (Mme Cruveillé pour le M1, M. Ma pour le M2).

Les étudiants indiqueront sur cette fiche le sujet envisagé (avec une présentation de quelques lignes de leur problématique) et le directeur de recherche souhaité. Les enseignants se réuniront ensuite pour se répartir les sujets.

Le nom du directeur attribué sera communiqué à chaque étudiant dans la 1<sup>ère</sup> semaine de novembre. Aucune modification de sujet n'est possible sans l'accord du directeur.

Attention : si la fiche n'est pas rendue avant le 16 octobre, l'étudiant se verra attribuer d'office un sujet et un directeur.

### **Calendrier à respecter**

- décembre : présenter l'état de sa recherche (travail à réaliser pour l'ECUE W112CH5)
- 15 janvier (au plus tard) : remise au directeur du plan détaillé du mémoire ainsi que d'une bibliographie la plus complète possible. **APRES** accord du directeur, début de la rédaction.
- 15 mars (au plus tard) : envoi au directeur sous formats .pdf et .doc d'une dizaine de pages rédigées pour les M1 / d'une vingtaine de pages rédigées pour les M2.
- jusqu'à la soutenance, le directeur de recherche devra être régulièrement informé de l'état d'avancement du mémoire. Le directeur notera ces échanges sur une feuille de suivi individualisé.
- les étudiants de M2 qui souhaitent soutenir leur mémoire en septembre devront en rendre une version électronique intégrale (sous format .doc ou .pdf) avant le 13 juillet dernier délai.

**Attention! Les directeurs de recherche refuseront de faire soutenir les mémoires pour lesquels le calendrier ci-dessus n'aurait pas été respecté.**

## **Soutenance des mémoires de recherche (M1 et M2)**

L'étudiant de Master 1 peut soutenir dès la fin des cours du semestre 2 si son directeur estime que le mémoire peut être soutenu en l'état. Il peut demander de soutenir malgré l'avis défavorable de son directeur mais il doit avoir conscience que la note attribuée reflètera la qualité du travail rendu. Pour rappel : il n'y a pas de seconde évaluation pour un travail de recherche.

L'étudiant doit impérativement respecter les délais s'il souhaite soutenir son mémoire : il devra rendre son travail final au minimum 15 jours avant la date prévue pour la soutenance. L'étudiant remettra un exemplaire papier de son travail à chacun des membres du jury, et enverra parallèlement une version électronique à son directeur de recherche pour l'analyse au détecteur de similitudes (voir plus bas). Tout mémoire rendu moins de 15 jours avant la date de la soutenance sera refusé, l'étudiant ne pourra donc pas soutenir son travail et sera noté ABI.

Des plages horaires seront proposées aux étudiants pour les soutenances. Attention : il est impératif de convenir d'une date de soutenance qui soit antérieure à la « date limite de soutenance » fixée par l'université. Plus l'étudiant tarde, plus le choix des dates est réduit. Un étudiant qui s'y prend en retard risque donc de ne pas pouvoir soutenir son travail et de devoir se réinscrire l'année suivante.

Pour les mêmes raisons, il est conseillé aux étudiants de Master 2 de soutenir avant le 13 juillet, plutôt que d'attendre la rentrée de septembre. Les étudiants qui souhaitent s'inscrire en Doctorat doivent, eux, impérativement soutenir leur mémoire en mai ou en juin, parfois avant la « date limite de soutenance » fixée par l'université. Il est impératif d'obtenir une note minimum de 14/20 au mémoire en vue d'une inscription en doctorat.

La soutenance se compose de deux parties :

- l'exposé des recherches par le candidat (environ 10 minutes)
- les remarques et les questions posées par chacun des membres du jury

L'étudiant devra apporter, le jour de la soutenance, un exemplaire de son mémoire destiné à son usage personnel, ainsi que les principaux ouvrages compulsés dans le cadre de ses recherches.

La qualité de la soutenance sera prise en compte dans l'évaluation finale : niveau de français, pertinence des réponses, argumentation, maîtrise du sujet présenté.

## Cas particulier du travail de traduction (ecue 529 - M2 - S4)

Les étudiants qui optent pour l'option « Ouverture professionnelle » au S4 doivent réaliser un travail de traduction du chinois vers le français dans l'un des trois domaines de spécialité proposés en cours (traduction littéraire, traduction audio-visuelle, traduction professionnelle). Ils doivent remplir une fiche de vœux (voir plus haut) qu'ils remettront au responsable d'année avant le 16 octobre de l'année en cours.

Le choix du texte doit obligatoirement être validé par le directeur de recherche avant le début du travail de traduction. Le texte en langue chinoise devra faire une longueur d'au moins 10 000 caractères.

La traduction sera accompagnée d'une présentation (5-10 pages) ainsi que d'une analyse détaillée des problèmes et des choix de traduction (d'une longueur de 15-20 pages). Le tout sera présenté sous forme de mémoire, dans le respect des règles académiques de présentation.

## Cas particulier du plagiat

Le plagiat est le fait de "s'approprier la réflexion et l'analyse d'autrui sans en citer la source." (Université de Lausanne, UNIL 2003-2004 *Histoire en pratique(s) : le plagiat*). Les sources non citées peuvent avoir été copiées dans un livre, sur internet, dans un travail de recherche écrit par un autre étudiant etc. Cela peut également concerner la traduction en français de travaux écrits en langue étrangère. Le plagiat peut concerner une phrase, un paragraphe, voire un travail en intégralité.

**L'Université Paul-Valéry s'est dotée d'un outil de détection des similitudes : à ce titre, tous les travaux rendus par les étudiants en Master 1 et Master 2 (mémoires de recherche ou travaux de traduction) seront analysés par cet outil.** Parallèlement à la remise d'un exemplaire papier de leur mémoire, les étudiants devront donc envoyer une version électronique (format PDF et format .doc) à leur directeur de recherche.

Le plagiat est une faute lourde de conséquences. C'est également une attitude inadmissible de la part d'un étudiant. Les enseignants de l'équipe pédagogique du Master LLCER chinois seront **intraitables** sur ce point : tout plagiat (qu'il s'agisse de la copie mot pour mot d'un travail existant, de la reprise de phrases tournées différemment – paraphrase – ou de la traduction en français d'un travail en langue étrangère) sera automatiquement signalé à la commission disciplinaire.

Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement et jusqu'à l'interdiction de s'inscrire dans quelque université française que ce soit, pour une durée limitée (5 ans) ou illimitée.

---

Je soussigné(e)..... atteste avoir en ma possession et avoir lu avec attention la charte des études du Master LLCER Etudes chinoises et m'engage à la respecter.

Date et signature :